

La Cité du Génévrier (Fondation Eben-Hézer) était dans l'attente des conclusions de la Commission des Plaintes (COP) suite à une plainte, largement relayée par la presse en mars dernier, déposée à son encontre il y a près de trois ans par les parents de jeunes adultes autistes.

Ce lundi 11 juin, alors que l'instruction est close depuis la fin avril, la COP informe l'institution de sa décision de rouvrir cette instruction afin d'auditionner un dernier témoin. Elle informe également de sa décision d'adresser une note aux médias pour leur communiquer ce report de clôture d'instruction.

Dans ce contexte, le chef du département de la santé et des affaires sociales (DSAS), M. P.-Y. Maillard, demande une enquête administrative relative au système de signalement des actes de maltraitance en vigueur au sein de l'institution.

La Cité du Génévrier prend note de la décision de la COP d'informer la presse de la ré-ouverture du dossier. Elle s'interroge néanmoins quant aux potentiels effets qu'une nouvelle médiatisation de cette affaire pourraient avoir sur l'institution.

Néanmoins, et en dépit du retard qu'engendreront ces nouvelles démarches, la direction de la Cité du Génévrier accueille avec confiance ces nouvelles investigations à venir. Elle espère qu'elles auront pour mérite d'apporter toute la lumière dans ce dossier, et ce de manière définitive. Elle rappelle encore une fois le nombre de contrôles – émanant d'autorités compétentes – dont elle a fait l'objet ces dernières années, soit une plainte – classée – auprès du Ministère Public (suite à la réception d'une lettre anonyme) et quatre audits de la part de la Coordination Inter-services des Visites en Etablissements Sanitaires et Sociaux (CIVESS). Ces cinq contrôles sont arrivés à la conclusion qu'il n'y avait pas d'élément permettant de conclure à un quelconque acte de maltraitance.

L'enquête administrative demandée par M. le Conseiller d'Etat sera menée par M. Eric Toriel, ancien secrétaire général du DSAS. Son mandat est de vérifier l'existence et, le cas échéant, le fonctionnement du processus en place lors de dénonciations d'actes de maltraitance. La Cité du Génévrier mettra à disposition de M. Toriel tous les éléments en sa possession afin qu'il puisse mener ses travaux dans les meilleures conditions possibles. Elle demande à ses collaborateurs de lui réserver un bon accueil et de lui transmettre toutes les informations dont il aura besoin.

Elle remercie une fois encore ses collaborateurs qui, malgré les événements, font preuve de patience et continuent à assurer leur mission de façon professionnelle et engagée.

Elle a une pensée particulière pour les résidents qui, conscients des répercussions de cette crise sur leur quotidien, sont néanmoins en mesure de trouver - au sein de l'institution et de leurs proches – les ressources nécessaires pour que leurs lieux de vie et de travail continuent à être pour eux synonymes de sécurité et de bien-être.

Elle remercie ses partenaires, parents, familles, collègues des autres institutions, pour leurs nombreux messages de soutien et d'encouragement.

Elle regrette enfin et toujours de ne pas avoir été en mesure de répondre aux attentes de certains parents du groupe Baobab.